



Activités enfance jeunesse SIAJE

REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024 (document 2/2)

ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants âgés de 3 à 14 ans sont accueillis à l'accueil de loisirs.

Les horaires:

- **pour l'année scolaire (mercredis et petites vacances scolaires sauf vacances de Noël) :**
LE MATIN : **7H30-9H30** / LE MIDI : 12h / L'APRES MIDI : 13H30-14H / LE SOIR : 17H-**18H30**
- **pour l'été :**
LE MATIN : **7H30-9H30** / LE SOIR : 17H-**18H30**

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30, il est obligatoire d'amener votre enfant jusqu'au lieu de prise en charge. L'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en dehors de l'enceinte du centre si un enfant est seul. **Les portails seront fermés en dehors des heures d'ouverture.**

Transport : Un système de transport est organisé par mini bus ou bus. Cette liaison concerne les enfants d'Hirel et de la Fresnais qui se rendent à l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances à St Méloir des Ondes. Tous les enfants sont accueillis à St Méloir des ondes .

→ Mercredis et petites vacances scolaires :

Les horaires des navettes **pour les mercredis et petites vacances scolaires** sont les suivants :

Navette La Fresnais Atelier du Marais les mercredis et les petites vacances: le matin de 7h30 à 9H / le soir de 18h00 à 18h30, sur inscription. Le service est maintenu si un nombre minimum d'enfants est atteint.

→ Pendant **les vacances d'été**, un fonctionnement avec **arrêt de bus** (idem à une ligne de bus régulière) est mis en place, les horaires sont les suivants :

8h30 - 17h45 - parking de l'atelier du marais à La Fresnais.

8h45 - 17h30 – place de l'église à Hirel.

Le service est maintenu si un nombre minimum d'enfants est atteint.

Le service de transport est facturé 0.50 € par enfant et par trajet.

Les Activités :

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âge selon les rythmes, les besoins des enfants. Les enfants ont des animateurs référents afin de permettre la mise en confiance et l'espace est aménagé de façon à créer des repères. Des sorties ou activités extérieures peuvent s'ajouter au programme quotidien. Dans ce cas, le nombre de places ouvertes par période est limité.

Un programme de chaque période est en ligne sur notre site.

Restauration : Les repas sont confectionnés au restaurant scolaire de St Méloir des Ondes ou par un prestataire extérieur local. Le goûter est fourni. En cas d'allergie alimentaire, vous devez fournir un document officiel de votre médecin.

Il n'est pas possible d'adapter les menus servis à d'éventuelles contre-indications médicales, ni de garantir l'absence d'éléments allergènes dans les repas servis.

L'encadrement : L'équipe est à votre écoute. Ne pas hésiter à la solliciter si vous avez des idées ou des remarques. Prenez le temps de déposer ou de reprendre votre (vos) enfant(s) afin d'échanger avec l'équipe, cela ne peut être que bénéfique pour chacun.

Sécurité, hygiène : L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant. Si votre enfant a un traitement médical, il faut obligatoirement nous fournir la prescription médicale indiquant la posologie de chaque médicament, signée du médecin.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène.

✿ Pour les moins de 5 ans, merci de prévoir systématiquement des vêtements de rechange, ne pas oublier le DOUDOU, avertir si la sieste est recommandée.

✿ Veiller à ce que votre enfant porte une tenue vestimentaire adéquate lui permettant de jouer sans craindre de se salir !

✿ Il est important de nous signaler toute information concernant votre ou (vos) enfant(s) afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

ANIMATIONS ET SEJOURS PRE-ADOS 10 ans et plus

Un programme spécifique pour chaque période de vacances est mis en place et disponible sur le site internet du SIAJE.

Les horaires sont proposés en fonction des activités et précisés sur les programmes d'activités.

Inscription et facturation

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial : le tarif est réactualisé chaque 1^{er} juillet, le quotient familial revu deux fois par an.

Pour les sorties et activités exceptionnelles, un supplément est demandé (variable selon l'intitulé et indiqué sur le programme).

Une réduction d'impôt peut être accordée pour les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans dans la limite de 50% des dépenses. Seuls les frais de garde sont éligibles. Sont exclus les frais de nourriture et autres frais.

Une pénalité de 5€ par ¼ d'heure dépassant l'horaire de fin est appliquée.

Inscription : les pré-inscriptions s'effectuent sur le portail familles et sont validées par le SIAJE. La réponse est consultable via la rubrique « inscriptions ». **Une pré-inscription effectuée sur le portail famille est définitive (ne peut pas être modifiée ou annulée) et est facturée.**

Facturation : la facture pourra être acquittée en numéraire, par ticket CESU ou par chèque vacances. **Le règlement par virement ou prélèvement bancaire via le portail famille est privilégié.** Les chèques bancaires ne sont plus acceptés.

ATTENTION : les factures sont envoyées par mail. Merci de bien vérifier votre messagerie.

L'inscription à une quelconque animation organisée dans le cadre du SIAJE sous entend l'acceptation sans réserve de ce règlement et de toutes autres conditions spécifiques précisées par ailleurs.

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du centre durant les activités, cependant le SIAJE informe les responsables légaux des mineurs concernés, leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent (réf Art.L227-5 du code de l'action sociale et de la famille)

Accident

En cas d'accident, le responsable légal est contacté. S'il n'est pas joignable, le directeur(trice) de l'accueil de loisirs suivra les directives de l'équipe médicale (pompiers, SAMU, ...) et prendra toutes les mesures nécessaires liées à l'état de l'enfant ou du jeune.

Sanction

En cas de non respect des règles de vie, des autres enfants, des adultes encadrants ou du matériel, l'équipe de direction se réserve le droit de ne plus accueillir un enfant.

Nom et prénom

Pour l'enfant :

Fait à **le**

Signature des parents « lu et approuvé »